

Données au 30.09.2024

Objectifs et univers d'investissement

Classe d'actifs	Actions
Catégorie	Europe
Gamme	ESG

BCV Enhanced Europe Equity ESG est l'un des compartiments du fonds ombrelle AMC PROFESSIONAL FUND. Son objectif est d'obtenir une plus-value à long terme en investissant en actions et autres titres de sociétés domiciliées en Europe. Ce compartiment est géré selon une approche quantitative visant à générer une surperformance modérée et régulière par rapport à son marché de référence.

Le gestionnaire investit de préférence dans des entreprises ayant une notation ESG élevée. Les approches ESG appliquées sont mentionnées en bas de page.

Classe B: ouverte i) aux investisseurs qui souscrivent et maintiennent pour CHF 5 millions au minimum, ii) à ceux dont les parts sont souscrites dans le cadre de mandats de gestion ou de conseil conclus selon les conditions du contrat de fonds, iii) aux placements collectifs de capitaux.

Indice de référence:

FTSE Developed Europe ex-Switzerland Net Return jusqu'au 31.12.2015,
MSCI Europe ex-Switzerland Net Return jusqu'au 30.11.2019,
MSCI Europe ex-Switzerland ESG Universal ex-thermal coal NR depuis le 01.12.2019.

Caractéristiques du fonds

Structure légale	Fonds de placement
Domicile du fonds	Suisse
Gérants du fonds	Claudio Semadeni Estelle Buttoudin
Indice de référence	MSCI EU ex-CH ESG ex-tc
Date de création	24.08.2005
N° de valeur / ISIN	2172202 / CH0021722027
Devise de référence	EUR
Liquidité	Quotidienne
VNI	EUR 145.36
Cours extrêmes 2024	EUR 150.19 / 130.13
Fortune en millions	EUR 229.22
Commission forfaitaire	0.32%
TER au 31.03.2024	0.33%
Dernière distribution (brute)	EUR 3.20

Frais accessoires à l'émission / au rachat (en faveur du fonds) :
0.26% / 0.05%

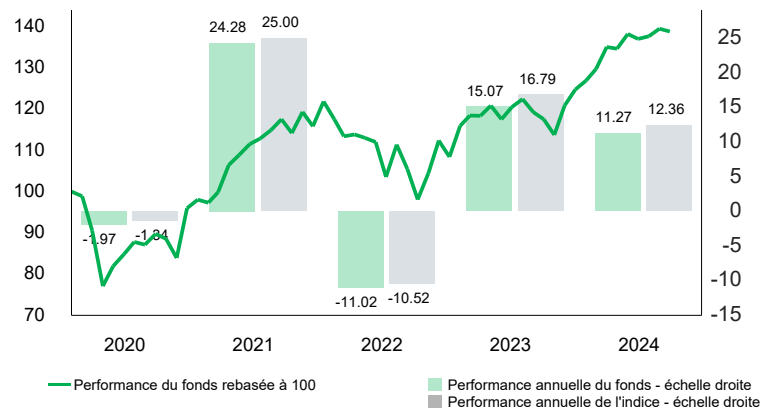
Emission et rachat de parts

Jour / heure limite ordres client	J 16h00*
Date VNI (date de référence pour les cours du marché)	J
Date valeur	J+2
Liquidité	Quotidienne

* heure limite auprès de la BCV

Performances en EUR (%)

	1 mois	3 mois	YTD	1 an	annualisées	
					3 ans	5 ans
Fonds	-0.49	1.31	11.27	18.07	6.72	7.94
Indice	-0.35	1.53	12.36	19.91	7.84	9.22
Volatilité⁽¹⁾				11.95	14.46	18.57
Indice				10.77	14.69	17.83
Ratio de Sharpe⁽¹⁾				1.39	0.36	0.42
Indice				1.49	0.39	0.46
Tracking error				0.70	0.65	1.12



Profil de risque



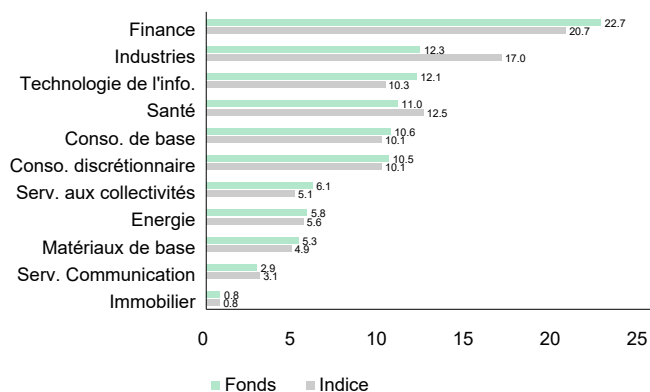
L'indicateur synthétique de risque (SRI) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres, en prenant en compte les risques de marché et de crédit. Sa méthode de calcul se base sur l'hypothèse que l'investisseur conserve le fonds pendant la période de détention recommandée.

Caractéristiques ESG

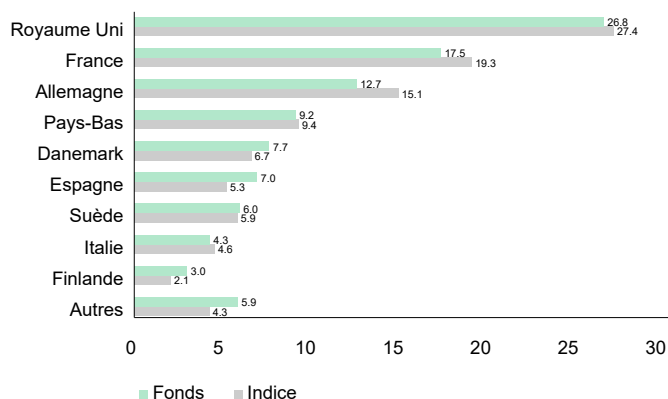
Intégration ESG	Exclusion	Best-in-class	Filtrage positif	Vote	Dialogue	Investissements thématiques	Impact

Données au 30.09.2024

Répartition sectorielle de la part actions (%)



Répartition géographique de la part actions (%)



Les 2 répartitions montrent les titres investis en direct.

Statistiques sur 3 ans***

	Fonds	Indice	Fonds vs indice
Rendement total	21.56%	25.41%	Tracking error 0.65
Performance annualisée	6.72%	7.84%	Ratio d'information -1.68
Ratio de Sharpe ⁽¹⁾	0.36	0.39	Bêta 0.98
Mois positifs	52.78%	52.78%	Corrélation 1.00
Baisse max. ⁽¹⁾	-19.68%	-21.60%	
Taux hors risque	2.07%		

*** ou depuis le lancement du fonds si moins de 3 ans

Les principales positions (%)

Novo Nordisk	4.34
ASML Holding	4.03
SAP	2.99
AstraZeneca	2.48
Unilever Plc	2.13
LVMH	2.11
Shell PLC	2.10
Schneider Electric	1.92
TotalEnergies	1.86
Allianz	1.76

Performances mensuelles en EUR (%)

	2020		2021		2022		2023		2024	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Janvier	-1.14	-1.33	-0.74	-0.64	-3.53	-3.49	6.94	7.43	1.72	1.83
Février	-8.44	-8.26	2.60	2.87	-3.53	-3.70	2.15	2.38	2.22	2.64
Mars	-14.84	-15.35	6.60	6.52	0.40	0.41	-0.05	-0.16	4.11	4.22
Avril	6.31	6.54	2.28	2.37	-0.73	-0.74	2.09	2.08	-0.30	-0.17
Mai	3.47	3.57	2.43	2.56	-0.90	-0.78	-2.73	-2.59	2.64	2.79
Juin	3.53	3.51	1.21	1.16	-7.55	-7.78	2.52	2.61	-0.86	-1.00
Juillet	-0.75	-0.79	1.78	1.76	7.57	7.93	1.60	1.74	0.46	0.44
Août	2.99	3.30	2.32	2.39	-5.33	-5.41	-2.59	-2.54	1.33	1.44
Septembre	-1.31	-1.44	-2.85	-2.87	-6.99	-6.88	-1.43	-1.48	-0.49	-0.35
Octobre	-5.25	-5.14	4.49	4.62	6.52	6.58	-3.24	-3.34		
Novembre	14.36	15.02	-2.91	-3.06	7.55	7.83	6.27	6.59		
Décembre	2.16	2.31	5.18	5.31	-3.52	-3.37	3.20	3.57		
Année	-1.97	-1.34	24.28	25.00	-11.02	-10.52	15.07	16.79	11.27	12.36

Données au 30.09.2024

Gammes de produits

La politique d'investissement socialement responsable (ISR) de la BCV (<https://www.bcv.ch/isr>) expose les principes de la BCV en matière de prise en compte des critères ESG (environnement, social et gouvernance) appliqués aux investissements. Cette politique couvre l'ensemble des services et des produits d'investissement se référant à la durabilité. La BCV offre une gamme de produits classiques et deux gammes de produits intégrant des critères ESG. Chacune d'elles est associée à une approche spécifique et à des objectifs de durabilité distincts, répondant ainsi à des attentes différentes des investisseuses et des investisseurs.

- Dans la gamme classique, les décisions d'investissement sont principalement régies par des objectifs financiers. Elles n'intègrent pas de contraintes systématiques en matière d'ESG.
- Dans la gamme ESG l'exposition des entreprises aux risques liés aux enjeux ESG (appelés « risques ESG ») et la manière dont elles gèrent ces risques sont prises en compte afin de réduire l'exposition aux activités controversées et renforcer la stabilité des portefeuilles sur le long terme.
- La gamme ESG Ambition suit l'approche décrite pour la gamme ESG en allant plus loin, avec une dimension d'intentionnalité qui se traduit par une allocation d'une partie du capital dans des placements visant un changement positif. On recense notamment dans cette gamme les approches de placements thématiques. Le fonds s'inscrit dans l'une des trois gammes décrites ci-dessus. Pour le surplus, ses documents légaux décrivent cas échéant la méthodologie ESG mise en œuvre dans le cadre de sa politique de placement.

Les gammes de produits ESG et ESG Ambition s'appuient sur au moins deux approches de l'ISR parmi celles décrites ci-dessous. Ceci n'exclut pas, lors de la construction des portefeuilles, la sélection de sociétés actives dans des secteurs tels que l'exploitation de combustibles fossiles (pétrole et gaz), l'aviation ou encore la fabrication des produits chimiques.

Approches de l'investissement socialement responsable (ISR)

Exclusion

Exclusion délibérée de certains émetteurs d'un portefeuille en raison d'activités ou de pratiques contraires à certaines normes ou valeurs (selon les préférences des parties prenantes) ou en raison de certains risques.

Intégration ESG

Prise en compte systématique des risques et opportunités liés au développement durable dans l'analyse financière traditionnelle et dans la décision d'investissement, sur la base de sources de recherche appropriées. Les informations extrafinancières font partie intégrante du processus d'analyse des investissements et peuvent être utilisées pour adapter les indicateurs financiers usuels.

Filtrage positif et best-in-class

Le choix d'investir dans des sociétés ou des émetteurs obligataires est effectué sur la base des notes ESG ou d'indicateurs ESG chiffrés. Cette approche peut être utilisée de différentes manières:

- **Filtrage positif:** les entreprises présentant de bonnes évaluations de durabilité sont sélectionnées sur la base de notations ou indicateurs ESG (surpondération des sociétés bien notées et sous-pondération de celles moins bien notées). L'objectif est de créer un portefeuille dont la note ou l'indicateur ESG est en moyenne meilleur que celui de l'indice de référence.
- **Best-in-class:** la performance ESG de l'entreprise est comparée à celle de ses pairs (par exemple du même secteur) sur la base d'analyses ou de données de durabilité. Toutes les entreprises ou tous les émetteurs dont l'indicateur ou la note dépasse un seuil prédéfini sont considérés comme susceptibles d'investissement. C'est le niveau choisi pour ce seuil qui définit la taille de l'univers d'investissement résiduel.

Actionnariat actif (ou stewardship)

- Exercice actif du droit de vote sur la base de principes ESG ou d'une politique ESG.
- Dialogue actionnarial (ou engagement) réalisé par les investisseurs dans le but de convaincre la direction de l'entreprise de tenir compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou de conduire des changements dans la stratégie et les processus, afin d'améliorer les performances ESG et de réduire les risques.

Investissements thématiques

Investissements dans des entreprises qui proposent des solutions environnementales ou sociétales durables, en faisant référence, par exemple, aux ODD.

Impact investing

L'approche d'impact investing, ou investissement à impact, a pour objectif d'engendrer un avantage social ou environnemental mesurable en plus d'un rendement financier.

Ce qui la distingue d'autres approches d'investissement durable (par exemple de l'investissement thématique), c'est notamment :

- l'intentionnalité de l'investissement dans un secteur ou une activité capable de générer un impact positif ;
- le processus de gestion capable de le générer ;
- la mesurabilité de l'impact à l'aide d'indicateurs clés de performance pertinents (KPI).

Données au 30.09.2024

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:



BCV Asset Management
Place St-François 14
1003 Lausanne

Tél. 021/212 20 51
Email: fonds@bcv.ch
Site Internet: www.bcv.ch/invest

BCV Asset Management
Talstrasse 70
8001 Zürich

Tél. 044/ 388 71 30
Email: fonds@bcv.ch

BCV Fund Desk
Place St-François 14
1003 Lausanne - Suisse

Tél. 021/ 212 40 26
Fax. 021/ 212 16 56
Email: fund.desk@bcv.ch

⁽¹⁾ Fréquence de calcul des données de risque: hebdomadaire

Sources: BCV / GERIFONDS / BLOOMBERG
Copyright BCV

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les données MSCI ne doivent pas être communiquées, reproduites ou utilisées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent pas être utilisées comme des éléments d'un quelconque instrument, produit ou indice financier. Aucune donnée MSCI ne peut être considérée comme constituant un conseil financier ou une recommandation de prendre (ou de ne pas prendre) une décision d'investissement, quel que soit son type. Les données et analyses historiques ne doivent pas être considérées comme des indications ou garanties d'analyse ou de prévision de performance actuelle ou future. MSCI décline toute garantie et responsabilité pour tout dommage, direct ou indirect, ou risque que ce soit.

Ce document est une fiche mensuelle de marketing. Les informations et opinions contenues dans ce document ont été obtenues de sources dignes de foi à la date de la publication. Elles n'engagent pas la responsabilité de la BCV et sont susceptibles de modifications sans préavis. Ce document a été élaboré par le Département Asset Management dans un but purement informatif et ne constitue pas un appel d'offre, une offre d'achat ou de vente, une recommandation personnalisée d'investissement ou une analyse financière au sens des «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers. Les rapports annuels et semestriels, les prospectus et contrats de fonds de même que les KID des fonds de placement gérés ou distribués par la BCV peuvent être obtenus gratuitement auprès de la BCV, place St-François 14, 1003 Lausanne, ou auprès de la direction de fonds GERIFONDS SA (www.gerifonds.ch). Les risques liés à certains placements, en particulier les placements alternatifs, les dérivés et les pays émergents, ne conviennent pas à tous les investisseurs. Pour obtenir de plus amples détails sur les produits, veuillez consulter la brochure Swiss Banking relative aux risques particuliers dans le négoce de titres. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission/achat et du rachat/vente des parts. Le contenu de ce document a pu être utilisé pour des transactions par le Groupe BCV avant sa communication. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. UE, UK, US et US persons).